

Avantages

- Une solution, rapide et sans contrainte.
- Une formation de 7 heures seulement.
- Aucun examen à passer avec aucune limite de validité.
- Possibilité après la formation de conduire tous les types de boîte de vitesse.

ENTREPRISE ENGAGÉE

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



**LE PERMIS
A UN EURO
PAR JOUR**

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Rendez- vous :

Le : / /

A : H.....

Lieu :

Ecole de conduite Manu
Gérant et responsable pédagogique
Mr COSTA NOBRE Manuel
Agences : Châtelleraut, Jaunay-Marigny,
Pleumartin
www.manu-ecoledeconduite.fr



Notice et déroulement

De la passerelle Boîte

Automatique

Vers Boîte

Manuelle



Les acteurs



L'élève :

- 18 ans minimum.
- Etre titulaire du permis B en cours de validité.
- Avoir le permis en boîte automatique depuis plus de 6 mois.

Les textes réglementaires :

Arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation des titulaires de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales en vue de conduire des véhicules à changement de vitesses manuel relevant de cette même catégorie.

La formation de la catégorie B (78) vers B fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L.213-2 et R 213-3 du code de la route. Ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile

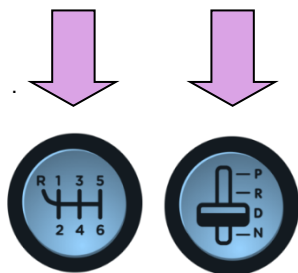
Le véhicule :

- Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut pas être effectuée sur un véhicule n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.
- Il doit être de la catégorie B et à boîte manuelle.

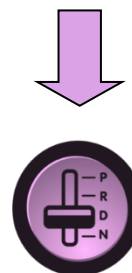


Connaître les différents permis

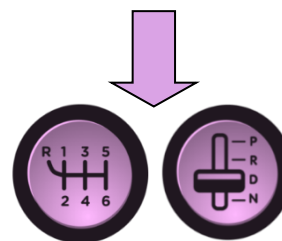
Avec le permis
De la catégorie
B
Boîte manuelle
On peut conduire



Avec le permis
De la catégorie
B E A
Boîte Automatique
On peut conduire



3 mois plus tard
**Formation
B (78)**
En boîte manuelle
Ensuite
On peut conduire



Se former en 7 heures

Inscription dans l'établissement labellisé pour la formation B (78) vers B.



Objectif de la formation :
A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.



La formation, d'une durée de 7 heures, est pratique et individuelle.
La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite, en cours de validité, dans un établissement d'enseignement.



1^{ère} Phase : durée (2 heures)
Cette séquence est réalisée dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.
- Etre en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.



2^{ème} phase : durée (5 heures).
Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simple et complexes.
Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite.
- Etre en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.



Bilan de la formation.



Remise de l'attestation de formation et enregistrement de la nouvelle catégorie sur ANTS.
L'attestation de la formation ne donnera le droit de conduire un véhicule de la catégorie B à boîte manuelle que lorsque l'élève sera en possession du titre de conduite correspondant.